



enchaine notre autre source, qui rappelle que la DPR affiche également la volonté de la future majorité de soutenir la transition des exploitants vers un modèle agroécologique qui leur assure un revenu décent. *“Il faut donc reconnaître le rôle que ceux-ci jouent dans la préservation des services écosystémiques rendus à la société.”*

Le levier d'action principal passera par une révision des Mesures agrienviennementales déjà proposées aux agriculteurs. *“Il faut fluidifier les procédures et revoir ce mécanisme de soutien à la hausse pour qu'il couvre non seulement les frais de plantation des haies, mais aussi ceux d'entretien”,* observe Michel Fautsch. Les communes, poursuit-il, peuvent aussi contribuer à ce maillage dans le cadre de leur Plan communal de développement de la nature. *“Pour les champs en bordure de voiries, par exemple, il y a un énorme potentiel sur les accotements qui relèvent du domaine public. Les communes pourraient y planter des haies en collaboration avec les agriculteurs concernés et réfléchir à une gestion raisonnée en commun pour que celle-ci n'incombe pas à l'exploitant. On peut aussi réfléchir à des structures collectives (une mutualisation des outils d'entretien, etc.) pour alléger cette charge et à l'implication du monde de la chasse car les haies bénéficient à la faune.”*

Si la DPR met prioritairement l'accent sur la plantation de haies, complète notre spécialiste, elle prévoit aussi que ce maillage puisse se tisser autour de la plantation d'arbres, ce qui ouvre la porte à certaines pratiques d'agroforesterie. *“Cela peut prendre différentes formes, mais le principe général est d'alterner bandes boisées et bandes de cultures.”*

Ces parcelles boisées peuvent servir à produire du bois d'œuvre, des fruits ou des plaquettes de bois destinées à la production d'énergie – un autre objectif inscrit dans la DPR. *“De cette manière l'agriculteur peut tirer un revenu de sa plantation, cela peut aider à convaincre les plus réticents.”*

Les particuliers pourraient aussi contribuer à cette revégétalisation. Des subventions dans ce sens existent déjà et ont même été réévaluées à la hausse en 2016. L'enjeu ici consistera plutôt à améliorer les procédures pour que le citoyen perçoive plus rapidement cet incitant financier, juge Michel Fautsch.

Précieuses pour la nature et l'agriculture

Depuis les années 1960, le monde agricole wallon est adepte du *“remembrement, qui a été l'un des fers de lance de la modernisation agraire avec une seule optique: la production [...] sans prise en compte de l'environnement”*, écrivait en 2013 Éric Meganck, alors président des Comités d'aménagement foncier rural pour le Service public de Wallonie. De fait, *“les petites parcelles ont été transformées en grands champs rectangulaires drainés et nivelés. Les haies étaient alors considérées comme des obstacles et donc éradiquées”*. À l'époque, des primes étaient même versées aux agriculteurs pour les arracher. *“Ce qui a contribué à l'homogénéisation du paysage”*, explique Mathieu Halford, conseiller chez Natagriwal.

La Région change son fusil d'épaulé

Mais voilà, aujourd'hui, on change de méthode. *“On se rend finalement compte de leur bénéfice, et on est plutôt dans la logique inverse.”* En septembre 2016, René Collin, ministre wallon de la Nature et de la Forêt, a même souhaité *“doper”* la plantation en modifiant l'arrêté du gouvernement wallon relatif à l'octroi de subventions. En cette fin de législature, le résultat de l'initiative reste incertain mais montre que la Région a changé son fusil d'épaulé. *“Dans le contexte actuel de perte de biodiversité, leurs avantages apparaissent multiples, souligne Mathieu Halford. Elles permettent la création d'un maillage écologique en étant un abri pour les animaux, alliés précieux de l'agriculture.”* Les oiseaux peuvent y nicher, et s'y nourrir de

fruits. *“On peut également y retrouver toute une série d'auxiliaires de cultures, comme les carabes, qui vont consommer des pucerons et autres insectes pouvant poser problème à l'activité agricole.”* Et ce n'est pas tout. Les haies mettent les cultures à l'abri du vent et ont l'avantage majeur de jouer un rôle anti-érosif, en stoppant les écoulements

d'eau et de boues potentiellement dévastateurs – érosion qui réduit par ailleurs la capacité productive des terres agricoles. En outre, dans les prairies, les haies peuvent être un véritable plus, surtout en période de sécheresse: le bétail y trouve un peu d'ombre, ainsi qu'un complément alimentaire. Pour finir, *“la plantation d'un important réseau de haies peut atténuer certains effets climatiques”* et capter du carbone, à petite échelle.

“La Région doit éclaircir son discours. Pourquoi faut-il replanter? Quels avantages pour les agriculteurs?”

Anne-Laure Jacquemart
Professeure à l'UCLouvain

Que du positif?

On va replanter massivement, alors? Pas vraiment. *“Les haies ennuient les agriculteurs”,* fait remarquer Anne-Laure Jacquemart, professeure à l'UCLouvain. *“Elles occasionnent une perte de rendement, car il y a moins de surface utilisable. Ce qui engendre une diminution de revenus. Alors oui, parfois des haies sont plantées, mais souvent dans des zones peu exploitables.”* Qu'on le veuille ou non *“les sous priment toujours”,* même sur la beauté du paysage – que la plantation de haies permet par ailleurs de restructurer. La solution? *“Il faudrait quantifier le bénéfice à long terme pour les agriculteurs”,* estime M^{me} Jacquemart.

Antoine Vermeersch (st.)